

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2014

Présents : Thierry LASSALLE, Jean-Pierre ETENDARD, Daniel JAGAULT, Richard CLEMENT, Marie-Christine DIGUE, Valérie MALEUVRE, Liliane NEVEU, Caroline CROIXMARIE, Catherine COTTIER et Madame PRIME Evelyne présente à partir de 21h45.

Absents excusés : Mme HAMON ayant donné pouvoir à Mme MALEUVRE. MM. CHOLLET, BOURDEAU, BARREL.

Absent : M. LURTON

ADMISSION EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur la somme de 75.50€ correspondant à des factures de cantine et garderie non réglées dont le montant est inférieur au seuil de recouvrement.

Vote (10 Pour)

ELU EN CHARGE DES QUESTIONS DEFENSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame COTTIER Catherine déléguée du Conseil Municipal chargée des questions de défense.

Vote (10 Pour)

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal est invité à désigner les délégués devant siéger à la commission communale des impôts directs ont été désignés :

TITULAIRES

- LAINÉ Paul
- BARDY Claude
- DIGUE Laurence
- BOUTIER Alexandre
- PRIME Evelyne
- FILATRE Bernard
- GARCON Angélique
- JAGAULT Daniel
- RIGAUD Laëtitia
- BOUVET Alain
- ORAIN Claude
- ROBERT Maurice

SUPPLEANTS

- VENTROUX Raymond
- QUÉREL Martine
- ETENDARD Jean-Pierre
- CHERRUAULT Maryline
- PLUMELET Edouard
- BEGUIER Geneviève
- LACIRE Michel
- MALEUVRE Valérie
- GENDRON Jean-Michel
- AUFFRAY Christèle
- LASSALLE Thierry
- ETENDARD Valérie

EXTERIEURS

- CHEVE Daniel

- SUHARD Joseph

Vote (10 Pour)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de nommer les délégués de la commission d'appel d'offre. Après vote à bulletins secrets ont été désignés :

DELEGUES TITULAIRES

- Madame DIGUE Marie-Christine
- Monsieur CHOLLET David
- Monsieur ETENDARD Jean-Pierre
- Monsieur LASSALLE Thierry

DELEGUES SUPPLEANTS

- Madame MALEUVRE Valérie
- Monsieur JAGULT Daniel
- Madame PRIME Evelyne

Vote (10 Pour)

DELEGATION AU MAIRE POUR L'ACQUISITION DE BIENS MOBILIERS

Le conseil municipal est invité à définir la somme maximale d'intervention du maire pour l'acquisition de bien mobilier.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé de fixer la somme maximale autorisée à 5 000 €

Vote (11 Pour)

COMITÉ CONSULTATIF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L 2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs associant des habitants de la commune. Chaque habitant peut ainsi participer à la préparation des décisions du conseil municipal, chaque comité pouvant prendre en compte les spécificités de la population municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la création des comités consultatifs et en a désigné les domaines d'interventions **ont été désignés :**

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - La communication, culture et cérémonie | - L'environnement et l'espace verts |
| - Les bâtiments communaux | - La randonnée pédestre |
| - La voirie et les chemins communaux | - Le sport et la jeunesse |

Vote (11 Pour)

COMMISSION C.C.A.S

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner 9 membres devant siéger à la commission communale d'action sociale. (4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le Maire membre de droit).

Après scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste ont été désignés membres de la commission communale d'action sociale :

Madame Catherine COTTIER, Monsieur Thierry LASALLE, Monsieur Daniel JAGULT et Monsieur Jean-Pierre ETENDARD en tant que représentants du Conseil Municipal.

Puis Madame MAINE Jeanine, Madame LAINÉ Solange, Madame HEUDE Frédérick et Monsieur DAUVIER François en tant que représentants d'associations à vocation d'action sociale.

Vote (11 Pour)